



Dakar, le 17 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL ADOPTE LA LOI SUR LA PARITE ABSOLUE

Les réseaux de femmes africaines et les membres du GIMAC « Campagne, Le Genre : Mon Agenda » coordonnée par Femmes Africa Solidarité (FAS) saluent l'adoption par l'Assemblée nationale du Sénégal, vendredi, 14 mai 2010, de la loi sur la parité absolue entre les hommes et les femmes dans les instances électives du Sénégal. L'adoption de cette loi qui a été annoncée par Me Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, le 03 avril dernier à Dakar, à l'occasion de la soirée de gala de remise de l'African Gender Award au Président du Mozambique Armando Emilio Guebuza, a été accueillie comme une grande avancée par les organisations de femmes sénégalaises, toutes obédiences et toutes tendances politiques confondues.

Devant un parterre de Chefs d'Etat et de gouvernement africains prenant part aux festivités du cinquantenaire de l'Etat du Sénégal, le président sénégalais était largement revenu sur la question de la parité homme femme au Sénégal. « *Je fais un raisonnement très simple. Pourquoi un pays se priverait de la moitié de sa population. C'est ce que nous avons compris très tôt au Sénégal* » avait indiqué le président Wade, qui a décidé depuis de passer à la vitesse supérieure « *pour convaincre les plus hésitants* » en faisant adopter par le Conseil des Ministres du 1^{er} avril, puis par l'Assemblée nationale du Sénégal, un projet de loi sur la parité absolue entre hommes et femmes dans les instances électives. « *J'ai décidé de faire la parité absolue dans toutes les assemblées : Assemblée nationale, Sénat, conseils municipaux et régionaux et je serais alors satisfait* », avait alors souligné le président Wade devant ses pairs africains.



"Les femmes représentent 52% de la population totale. Et seulement 23% sont représentées à l'Assemblée nationale, environ 10% dans le gouvernement, 12,97% dans les Conseils régionaux, 20,03% dans les Conseils municipaux et 27% dans les collectivités rurales", a fait remarquer pour sa part le président de l'Assemblée nationale, Mamadou Seck à l'occasion de la session du parlement.

Le président Wade qui avait fait introduire une première tentative d'instauration de la parité au Sénégal en 2007 par un projet de loi attaqué devant le Conseil Constitutionnel a salué le vote de cette loi comme une avancée majeure pour les femmes sénégalaises qui seront désormais représentées au même titre que les hommes dans les instances de prises de décision et notamment les Assemblées électives à partir de 2012.

On rappelle que le Prix Africain d'Excellence en faveur du Genre (AGFA) avait été attribué en 2005, à l'occasion de sa 1^{ère} Edition aux Présidents Abdoulaye Wade du Sénégal et Thabo Mbeki d'Afrique du Sud pour leurs initiatives en faveur de l'adoption du principe de la parité homme femme dans l'Union Africaine.

Pour de plus amples informations, contacter

Moussa DIOP, Responsable de la Plaidoyer et de la Communication – Bureau Régional - Femmes Africa Solidarité (FAS)
Tel: +221 33 869 81 06 Cel: +221 77 550 52 47 Email: communicationdk@fasngo.org Website: www.fasngo.org

Femmes Africa Solidarité

International Secretariat
8, Rue du Vieux-Billard,
P.O. Box 5037,
CH-1211 Geneva 11, Switzerland
Tel: +41 22 328 80 50
Fax: +41 22 328 80 52
Email: info@fasngo.org

Office in New York
777 United Nations Plaza 5th Floor
New-York, New-York 10017
Tel: +1 212 687 13 69
Fax: +1 212 661 41 88
Email: infony@fasngo.org

Regional Office for Africa
Immeuble du Phare des Mamelles
Appts. 1 et 2, 1er Etage
P.O. Box 45077 Fann, Dakar, Senegal
Tel: +221 33 869 81 06
Fax: +221 33 860 20 47
Email: infodk@fasngo.org